

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD195

présenté par

M. Menuel, M. Bony, M. Sermier, Mme Lacroute, M. Poudroux et M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 6

I. – Compléter l’alinéa 5 par les mots :

« ainsi que toutes les recettes autorisées par les lois et règlements ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 6 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification.